

RENAULT Véhicules Industriels

Description du véhicule 4X4JP6A

0 GENERALITES

- 0.1 Constructeur : **RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, le Part-Dieu, 69003 LYON.**
0.2 Marque : **RENAULT.**
0.3 Genre : **châssis-cabine pour CAM ou VASP (Catégorie Internationale N3 Hors Route).**
0.4 Type : **4X4JP6A. Versions : 30 - 34.**
0.5 Puissance administrative : **17 CV.**

1 CONSTITUTION GENERALE

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples avant, 2 roues simples arrière ; Les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière.
1.1.1 Emplacement des roues motrices : essieu 1 et 2.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : essieu 1.
1.2 Dimensions des pneumatiques : Série : 14,5 R 20 (3,285)
1.3 Constitution du châssis : longerons et traverses en tôles d'acier.
1.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.
1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée, basculable.

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

- 2.1 Poids total autorisé en charge : 10000
2.2 Poids total roulant autorisé :
2.2.1 Sans système de freinage de remorque : 13500
2.2.2 Avec système de freinage de remorque : Néant
2.4 Charge maximale admissible sur les essieux :
2.4.1 Sur l'essieu 1 : 4800
2.4.2 Sur l'essieu 2 : 6000
2.5 Voie avant : 1,827
2.6 Voie arrière : 1,936 (monte simple)
Versions : 30 34
2.7 Empattement : 3,050 3,400

CHASSIS-CABINE (Cabine courte)

- 2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements.
2.8.0 Total : 4570 4610
2.8.1 Sur l'essieu 1 : 3040 3060
2.8.2 Sur l'essieu 2 : 1530 1550
2.9 Porte-à-faux avant : 1,220 1,220
2.10 Porte-à-faux arrière : 1,650 1,820
2.11 Longueur hors-tout : 5,920 6,440
2.12 Largeur hors-tout : 2,340

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES (Cabine courte)

- 2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé :
2.8.0 Total : 4725
2.8.1 Répartition de cette masse :
2.8.1.1 Essieu 1 : Poids mini : 3066
2.8.1.2 Essieu 2 : Poids mini : 1265
2.9 Porte-à-faux avant : 1,220 1,220
2.10 Porte-à-faux arrière :
2.10.1 Mini sans ferrures ni access. : 0,950 0,950
2.10.2 Maxi sans ferrures ni access. : 1,604 1,880
2.10.3 Maxi avec ferrures et access. : 1,724 2,000
2.11 Longueur hors-tout : 5,994 6,620
2.12 Largeur hors-tout : 2,500
2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge :
2.13.1 Distance mini : 0,408 0,445
2.13.2 Distance maxi : 0,735 0,910
2.14 Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 : 0,630

CHASSIS-CABINE (Cabine longue 3 et 4 portes)

- Versions : 30 34
2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements.
2.8.0 Total : 4720 4760
2.8.1 Sur l'essieu 1 : 3160 3183
2.8.2 Sur l'essieu 2 : 1560 1577
2.9 Porte-à-faux avant : 1,220 1,220
2.10 Porte-à-faux arrière : 1,650 1,820
2.11 Longueur hors-tout : 5,920 6,440
2.12 Largeur hors-tout : 2,340

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES (Cabine longue 3 et 4 portes)

- 2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé :
2.8.0 Total : 4725
2.8.1 Répartition de cette masse :
2.8.1.1 Essieu 1 : Poids mini : 3066
2.8.1.2 Essieu 2 : Poids mini : 1265
2.9 Porte-à-faux avant : 1,220 1,220
2.10 Porte-à-faux arrière :

- 2.10.1 Mini sans ferrures ni access. : 0,950 0,950
2.10.2 Maxi sans ferrures ni access. : 1,323 1,645
2.10.3 Maxi avec ferrures et access. : 1,443 1,765
2.11 Longueur hors-tout : 5,793 6,465
2.12 Largeur hors-tout : 2,500
2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge :
2.13.1 Distance mini : 0,263 0,277
2.13.2 Distance maxi : 0,450 0,625
2.14 Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 : 1,200
2.15 Charge utile maximale autorisée aux limites indiquées au point 2.13 :
2.15.1 Toutes les places assises occupées : 4905 4865
2.15.2 Conducteur seul à bord : 5205 5165
2.16 Plaque ou dispositif équivalent fixé dans le compartiment marchandises ou la cabine précisant les charges utiles maximales pouvant être transportées lorsque :
- toutes les places assises sont occupées :)
- le conducteur est seul à bord :) A poser lors du carrossage du véhicule

3 MOTEUR

- 3.1 Dénomination : MIDR060226V.
3.1.1 Marque : **RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS.**
3.2 Description générale :
3.2.1 Genre : moteur à combustion interne, à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin, suralimenté par turbocompresseur à air refroidi.
3.2.2 Cycle : Diesel.
3.2.3 Nombre de temps : 4.
3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne.
3.4 Dimensions :
3.4.1 Alésage (mm) : 102.
3.4.2 Course (mm) : 126.
3.4.3 Cylindrée (cm³) : 6174.
3.5 Rapport volumétrique de compression : 18 ± 0,5/1.
3.6 Puissance maximale (kW CEE) : 129.
3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 2500.
3.8 Couple maximal (mdaN CEE) : 57,5.
3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 1400.
3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) : 2860.
3.11 Carburant utilisé : gazole.
3.12 Réservoir de carburant : 130 litres sur longeron droit. En option : 200 litres.
3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques.
3.14 Type de filtre à air : sec.
3.15 Allumage : par compression.
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24.
3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur, ventilateur fixe. Sur demande : ventilateur débrayable.
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.
3.20 Niveau sonore au point fixe :
3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) : sortie gauche (G), 93 - sortie droite (D), 93 - sortie verticale (V), 86.
3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 1875.
3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : Latérale gauche, latérale droite ou verticale.
3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1 Type de boîte vitesses : ZF S6.36/2 : mécanique, 6 rapports et 1 en marche AR + transfert MAN G 450.
4.1.1 Emplacement du levier de commande : sur le capot moteur.
4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
4.2.1 Mode de commande : mécanique.
4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par cardans entre boîte et ponts avant et arrière.
4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 14,5 R 20 (3,285).
4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1000 tr/min (avec boîte et rapports pont montés en série) :

Combinaison	Rapports de la boîte	Rapport du pont	Boîte de transfert		Démultiplications totales		Vitesse à 1000 tr/mn (en km/h)	
			GV	PV	GV	PV	GV	PV
1	1/6,93	11x41	1,0	1,83	51,66	94,53	3,81	2,08
2	1/4,03	réduction	"	"	30,04	54,97	6,55	3,58
3	1/2,36	2,00	"	"	17,59	32,19	11,19	6,11
4	1/1,40	(7,455)	"	"	10,43	19,09	18,88	10,31
5	1/1,00	"	"	"	7,45	13,64	26,44	14,44
6	1/0,80	"	"	"	5,96	10,91	33,05	18,05
M. AR	1/6,22	"	"	"	46,37	84,85	4,24	2,32

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.

- 4.5 Vitesse maximale théorique au régime maxi de 2860 tr/min avec pneus 14,5 R 20 et rapport de pont 11x41 (7,455) : 95 km/h.
- 4.6 Indicateur de vitesse : oui.
- 4.7 Compteur kilométrique : oui.
- 4.8 Chronotachygraphe : oui.
- 4.9 Limiteur de vitesse : non.

5 SUSPENSION

- 5.1 Essieu 1 : essieu rigide, ressorts à lames, amortisseurs télescopiques, butées élastiques.
- 5.2 Essieu 2 : essieu rigide, ressorts à lames, amortisseurs télescopiques, butées de chocs, une barre stabilisatrice.

6 DIRECTION

- 6.1 Type de direction : à vis sans fin avec assistance hydraulique.
- 6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) :

Versions	30	34
Diamètre de braquage	16,800	18,300

7 FREINAGE

- 7.1 Frein de service : freinage à transmission pneumatique à deux circuits indépendants :
 - un circuit commande les freins à tambour de l'essieu avant. La pression délivrée est limitée par une valve de réduction de 1,15 pilotée par le répartiteur de l'essieu arrière.
 - un circuit commande les freins à tambour de l'essieu arrière. La pression délivrée est asservie à la charge par un répartiteur.
- 7.2 Répartiteur de freinage : oui, le répartiteur de freinage module l'effort sur les roues arrière en fonction de la charge sur l'essieu arrière.
- 7.3 Frein de secours : assuré par l'indépendance des circuits du dispositif principal.
- 7.4 Frein de stationnement : commande manuelle par levier, transmission pneumatique agissant sur les freins à ressort des roues arrière. Desserrage mécanique possible par vis et écrou.
- 7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
 - 7.5.1 Frein de service : pneumatique.
 - 7.5.2 Frein de secours : pneumatique.
 - 7.5.3 Frein de stationnement : freins à ressorts.
- 7.6 Assistance des freins :
 - 7.6.1 Frein de service : oui, air comprimé par compresseur entraîné par le moteur.
 - 7.6.2 Frein de secours : oui, air comprimé.
 - 7.6.3 Frein de stationnement : non.
- 7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : 2 réservoirs d'air comprimé de 15 litres chacun, 1 réservoir de 8 litres (remorquage et parking).
 - 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyant lumineux de couleur rouge au tableau de bord.
 - 7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : chute de pression.
 - 7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : bouton poussoir.
- 7.8 Type de freins :
 - 7.8.1 Frein de service :
 - 7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : tambours.
 - 7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : tambours.
 - 7.8.2 Frein de secours : tambours.
 - 7.8.3 Frein de stationnement : tambours.
- 7.9 Ralentisseur : gaz sur échappement.
- 7.10 Circuit de freinage pour la remorque : oui (en option).
 - Une valve de commande de remorque avec valve de rupture incorporée, actionnée par le circuit du frein de service agit sur le dispositif de freinage de service du véhicule remorqué.
- 7.10.2 Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui. En cas de rupture d'une des conduites de la liaison pneumatique, le freinage du véhicule remorqué est assuré automatiquement.

8 CARROSSERIE

- 8.1 Carrosserie : châssis-cabine.
 - 8.1.1 Version : cabine courte.
 - 8.1.2 Version : cabine longue 3 portes.
 - 8.1.3 Version : cabine longue 4 portes.
- 8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôles et acier soudés.
- 8.3 Nombre de places assises :
 - 8.3.1 Version cabine courte : 3
 - 8.3.2 Version cabine longue 3 portes : 4
 - 8.3.3 Version cabine longue 4 portes : 5
- 8.4 Sièges :
 - 8.4.1 Version cabine courte : 1 siège conducteur réglable + 1 banquette.
 - 8.4.2 Version cabine longue 3 portes : 1 siège conducteur réglable + 1 banquette. 1 siège à l'arrière.
 - 8.4.3 Version cabine longue 4 portes : 1 siège conducteur réglable + 1 banquette. 2 sièges à l'arrière dos à dos.
- 8.5 Nombre de portes :
 - 8.5.1 Version cabine courte : 2 (fermeture de sécurité à 2 positions).
 - 8.5.2 Version cabine longue 3 portes : 3 (fermeture sécurité à 2 positions).
 - 8.5.3 Version cabine longue 4 portes : 4 (fermeture sécurité à 2 positions).
- 8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
 - 8.6.1 Version cabine courte : 2 glaces descendantes sur portes.

- 4 glaces fixes (2 petites derrière portes et 2 sur panneau AR).
- 8.6.2 Version cabine longue 3 portes :
 - 2 glaces descendantes sur porte AV.
 - 2 glaces fixes sur le panneau AR de la cabine.
 - 1 glace fixe sur côté non ouvrant, 1 coulissante sur portière AR.
- 8.6.3 Version cabine longue 4 portes :
 - 2 glaces descendantes sur portes AV.
 - 2 glaces fixes sur le panneau AR de la cabine.
 - 2 glaces coulissantes sur portes AR gauche et droite.
- 8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
 - 8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
 - 8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
 - 8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.
- 8.9 Dispositif de protection latérale : non.
- 8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement : non.
- 8.11 Dispositif anti-projections : non (véhicule hors route).

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1 Feux de route : 2.
- 9.2 Feux de croisement : 2 incorporés aux feux de route.
- 9.3 Feux de position avant : 2 incorporés aux feux de route.
- 9.4 Feux rouges arrière : 2.
- 9.5 Indicateur de changement de direction :
 - 9.5.1 Avant : 2 indépendants (+ 2 rappels : cabine courte seulement).
 - 9.5.2 Arrière : 2 groupés avec feux rouges.
 - 9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.
- 9.6 Feux stop : 2 groupés avec feux rouges.
- 9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 indépendant.
- 9.8 Dispositifs réfléchissants :
 - 9.8.1 Arrière : 2 indépendants.
 - 9.8.2 Latéraux : non (montés lors du carrossage).
- 9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.
- 9.10 Feux de marche arrière : 1 groupé avec feux rouge gauche.
- 9.11 Feux de brouillard :
 - 9.11.1 Arrière : groupé avec feu rouge gauche.
- 9.12 Feux d'encroisement :
 - 9.12.1 Avant : 2.
 - 9.12.2 Arrière : 2 combinés avec les feux avant.

10 DIVERS

- 10.1 Accessoires :
 - 10.1.1 Essuie-glace : 2.
 - 10.1.2 Lave-glace : oui.
 - 10.1.3 Rétroviseurs : 2 principaux, 1 d'accostage, 1 grand angle.
 - 10.1.4 Avertisseur sonore : 1.
 - 10.1.5 Dispositif antivol : par blocage de la colonne de direction.
- 10.2 Marques d'identité :
 - 10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : sur face extérieure du tablier, derrière la calandre côté droit.
 - 10.2.2 Emplacement de la trappe du numéro d'identification : sur longeron droit à proximité de la main arrière du ressort arrière.
 - 10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	F	6	4	X	4	J	P	6	0	0	0	0	0	0	1
Code Constructeur		Caractéristiques générales					Caractéristiques du véhicule								
 - 10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	F	6	4	X	4	J	P	6	0	0	0	0	0	5	2	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
- 10.2.4.1 Le type figure sur la plaque constructeur.
- 10.2.5 Identification du moteur : sur carter cylindre côté gauche.

11 VISITES TECHNIQUES

- 11.1 Emplacement de la plaque constructeur : sur portière gauche.
- 11.2 Pression déclarée par le constructeur : 8,0 bars.
- 11.3 Pression de disjonction : 8,0 bars.
- 11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
 - 11.4.1 - à la tête d'alimentation (de couleur rouge) : 8,0 bars
 - 11.4.2 - à la tête de commande (de couleur jaune) : 7,5 bars.
- 11.5 Longueur des bras de levier (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.
- 11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.
- 11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation : anneau de couleur (portant le cas échéant un numéro) fixé sur un des bossages du réservoir concerné.

Inscription	Affectation
Orange	Circuit frein essieu 1
Bleu	Circuit frein essieu 2
Rouge	"Remorque".
- 11.8 Observations : néant.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur que le véhicule numéro VF64X4JP600000520 présenté comme prototype des véhicules des marque RENAULT, Type 4X4JP6A, Versions 30 - 34, livré en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R. 103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application. Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104. La numérotation dans la série du type commence à VF64X4JP600000520.

LYON, le 28 Septembre 1993
L'Attaché à la Division des Contrôles Techniques
J. L. PRAT

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro RT 6832
LYON, le 28 Septembre 1993
Pour le Directeur, Le Chef de la Division des Contrôles Techniques
J.M. BERTIN

CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine, VASP)

Je soussigné, RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré en : - châssis-cabine * (voir nota 1)
- VASP * (voir nota 2)

1.Genre : CAM ou VASP

2.Marque : RENAULT

3.Type : 4X4JP6A Versions * :

30 -34-

4.Numéro d'identification(1)

V F 6 4 X 4 J P 6 0 0 0 0 0 7 H 7

6.Source d'énergie : gazole

7.Puissance administrative : 17 CV

8.Nombre de places assises*

(y compris le conducteur) : 3 (cabine normale)

4 (cabine longue 3 portes)

5 (cabine longue 4 portes)

10.Poids total autorisé en charge ** :

10,000 tonnes

12.Poids total roulant autorisé * :

- Avec remorque munie d'un freinage à inertie :

13,500 tonnes

- Avec dispositif de freinage de remorque :

Néant tonnes

14.Niveau sonore de référence dB(A) * : gauche : 93 - droite : 93 - verticale : 86

15.Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) : 1875

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

(1) A compléter.

* Rayer la (les) mention(s) inutile(s).

** Rayer la (les) colonne(s) inutile(s).

Fait à LYON, le :

16 NOV. 1994

RENAULT V.I.

[Signature]

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat la notice descriptive du véhicule, le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules :

- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : pour obtenir l'immatriculation du camion livré en VASP désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules, ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.